



LE VAL D'HAZEY

27940

Communes historiques : Sainte
Barbe sur Gaillon, Vieux-
Villez, Aubevoye

SG-PhC/MF/2021-n° 1737

OBJET :

**ORGANISATION DE LA
12^{EME} SEMAINE DU CIRQUE**

**RESERVATION DE L'AGORA
POUR LE STATIONNEMENT DES
CARS SCOLAIRES
DU 17 MAI AU 04 JUILLET
2021**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la ville du Val d'Hazey,

Vu Le Code général des collectivités territoriales.

Vu Le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L131-1 relatif aux pouvoirs du Maire en matière de police.

Vu Le Code pénal, notamment son article R.610-5, relatif aux contraventions aux arrêtés publiés par l'autorité municipale.

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation routière et ses textes d'application.

Considérant l'organisation de la 12^{ème} Semaine du cirque du Lundi 31 Mai au Dimanche 27 Juin 2021.

Vu l'installation du cirque sur le parking de l'espace culturel Marcel Pagnol.

Considérant qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement de la manifestation.

- ARRETE -

Article 1 :

En raison de l'organisation de la 12^{ème} Semaine du Cirque, l'Agora, rue Maurice Ravel, est exclusivement réservée aux organisateurs et au stationnement des cars scolaires dans le cadre des journées pédagogiques du 17 Mai au 04 Juillet 2021.

Article 2 :

La signalisation appropriée est mise en place par les Services Techniques Municipaux, sous le contrôle de la Police Municipale.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le Tribunal peut être également saisi par l'application Télérecours Citoyens, accessible via le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le présent arrêté est publié et affiché sur la commune et transmis à :

- ☞ Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Gaillon,
- ☞ Mr le Chef du Centre de Secours de Gaillon,
- ☞ Mr le Chef de Salle du Centre de Traitement de l'Alerte,
- ☞ Mr l'organisateur de la 12^{ème} Semaine du Cirque,
- ☞ Mme la Responsable de l'Espace Culturel Marcel Pagnol,
- ☞ Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux,
- ☞ Mr le Chef de Police Municipale,
- ☞ Mme la Principale du Collège Simone Signoret.

Fait à LE VAL D'HAZEY, le 17 Mai 2021.

Le Maire,



Philippe COLLAS.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-200059667-20210517-2021-1737-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/05/2021

Affichage : 17/05/2021

